

Relations CP – CDA

Procès-verbal de la réunion Relations CP-CDA du 10 octobre 2022

Présents :	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	O. Monsieur, B. Claes
	Hainaut	:	C. Notelaers, P. Bolssens
	Luxembourg	:	P. Groos, J. M. Fivet
	Namur	:	P. Aigret, O. Pierre
	Secrétaire Département	:	C. Nicolas

Invités présents :	J.P. Delchef, Président CDA
	J. Nivarlet, Vice-Président CDA
	M.T. Joliet, Département Championnat
	P. Thomas, Commission informatique

Invités excusés :	J. Lauwerys, CP Namur
	B. Riga, A. Pallen, CP Liège

1. Accueil des représentants

Isabelle Delrue est heureuse de revoir les membres des CP en présentiel.

Les 2 membres du CP Liège sont retardés par un souci sur la route.

Elle présente et accueille les nouveaux secrétaires : P. Bolssens pour le CP Hainaut et A. Pallen, pour le CP Liège (absente).

Présentation des membres présents aux nouveaux secrétaires.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 09/05/2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Compétitions 2022-2023

3.1. Arbitrage

Constat : déficit d'arbitres dans toutes les provinces.

Ce point de l'ordre du jour est pris en considération par le CDA et est abordé en réunion de Relations CP-CDA, afin de discuter de propositions de solution.

La crédibilité des compétitions et la confiance des clubs envers l'AWBB sont en jeu. On se doit de leur donner une réponse.

Les CFA ont organisé de nombreuses formations au niveau des provinces et le renouvellement des effectifs est attendu.

3.1.1. Inventaire du corps arbitral par province

	CP Lux	CP Liège	CP Namur	CP Hainaut	CP BBW
Nbrs arbitres	78	181	114	201	160

3.1.2. Inventaire du nombre de matches provinciaux et régionaux par week-end

	Régional	CP Lux	CP Liège	CP Namur	CP Hainaut	CP BBW
Matches	97			41	95	

3.1.3. Pistes de solutions

Brainstorming entre les participants.

De nombreux points sont évoqués et discutés par les membres présents :

- Déterminer les matches importants Reg/Prov en jeunes pour privilégier la désignation des arbitres officiels.
- Imposer un nombre de candidats arbitres /club.
- Limiter les inscriptions des équipes au prorata du nombre d'arbitres officiels du club.
- Stratégie de communication à développer notamment pour le recrutement des arbitres.
- Optimiser l'utilisation des nombreux outils disponibles qui permettent de sensibiliser un autre public : appli AWBB, newsletter, site internet, réseaux sociaux,
- Adapter le calcul du PC1 : Calcul mensuel du déficit d'arbitres par rapport au nombre de matches sifflés.
- Promotion de l'arbitrage seul, avec augmentation des indemnités en jeunes.
- Encadrement et tutorat des nouveaux arbitres : Les Provinces de Hainaut et de Namur ont mis en place un programme d'encadrement et de tutorat des jeunes arbitres, avec, à Namur, une indemnité complémentaire pour l'arbitre formateur.
- Récompense aux clubs qui ont une culture arbitrale.
- Révision des frais d'arbitrage à la hausse.
- Privilégier les clubs qui ont des arbitres actifs lors des désignations.
- Adaptation des calendriers : concentration des rencontres le samedi soir. De nombreux arbitres jouent ou coachent et ne sont pas disponibles pour arbitrer.

En fonction des points discutés et en accord avec les CP, les propositions suivantes sont retenues :

- Révision des PC1 et PC4 : PC1 à moduler en fonction de l'activité de l'arbitre.

CP Hainaut : un arbitre doit arbitrer 2 matches/mois pour être comptabilisé dans le PC1.

CP BBW : propose 3 matches/mois

CP NAM : propose 2 matches/mois

CP Lux : propose 8 matches/2 mois

CDA : Le nombre de matchs est différent par province, en fonction du nombre de rencontres et du nombre d'arbitre. Evoluer vers un calcul mensuel du déficit d'arbitres par rapport au nombre de matches sifflés.

- Récompenser les clubs avec une culture arbitrale ?

Soit priorité pour la désignation des arbitres, soit un retour financier. Réflexion est en cours.

Être attentif au respect des statuts. Les rencontres régionales ont la priorité sur les rencontres provinciales.

- Révision des frais d'arbitrage pour garder et attirer des arbitres

Actuellement, le montant des frais d'arbitrage est défini en senior et en jeune.

Si le montant est défini en fonction des catégories, les divisions les plus basses n'auront plus d'arbitres.

CP BBW : Propose une indemnité identique (18€) entre jeunes provinciaux et régionaux

CP NAM : Des arbitres refusent des matches de jeunes et acceptent plus facilement des matches avec enjeu.

Les équipes régionales méritent d'avoir des arbitres de qualité.

CP HAINAUT : Propose une revalorisation des indemnités d'arbitrage.

CDA : P. Thomas fait remarquer que le SPF Finances prévoit un montant maximum en jeunes et en seniors. Il propose de modifier les indemnités avec une gradation par niveaux.

Proposition :

- Uniformisation des indemnités d'arbitrage à la hausse : accord des 5 Provinces
- Gradation des indemnités en jeunes :

	Niveau provincial	Niveau régional
U14-U16	13€	18€
U18-U21	15€	20€

En senior : 22€ pour la division la plus basse, 25€ pour les autres divisions.

Accord des CP LUX, CP NAM et CP HAINAUT.

CP BBW : refuse la proposition de gradation des indemnités en jeunes.

CP LIEGE : Absent

JP Delchef : Le projet de révision des indemnités arbitrales et d'une gradation des indemnités en jeunes est à valider. Une proposition sera transmise aux CP, accord entre le CDA et les comités provinciaux avant de le proposer au vote lors de l'assemblée générale de mars 2023.

Si accord et vote, application pour la saison 2023-2024.

3.2. Gestion des compétitions

3.2.1. Site officiel de l'AWBB :

- Gestion des calendriers : BigCaptain est l'unique site officiel pour la gestion de toutes les compétitions provinciales et régionales.

3.2.2. Calendrier des activités 2022-2023

- Calendrier de l'AWBB : un calendrier est disponible sur le site de l'AWBB. Cet agenda est à la disposition des CP.

- Grandes activités des Provinces : dates des événements provinciaux à transmettre à l'AWBB.

- Finales des Coupes provinciales :

CP LUX	12/02/2023 (senior) et 21/05/2023 (jeunes)
CP HAINAUT	11-12/03/2023
CP BBW	1-2/04/2023
CP NAM	1-2/04/2023
CP LIEGE	en attente

- Assemblées Provinciales 2023 :

CP LUX	19/05/2023
CP HAINAUT	27/05/2023
CP BBW	à définir
CP NAM	26/05/2023
CP LIEGE	en attente

- Challenge U12 :

CP LUX	18/12/2022
CP HAINAUT	7-8/01/2023
CP BBW	8/01/2023
CP NAM	7-8/01/2023
CP LIEGE	7-8/01/2023

3.2.3. Feuille de match électronique

Nombreux soucis techniques informatiques depuis le début de la saison. Le serveur est arrivé à la limite de ses capacités.

Solution intermédiaire : Mise à disposition d'un serveur plus puissant pendant le week-end.

Solution finale : Changement de serveur prévu les 24-25 et 26/10/2022.

BigCaptain ne sera pas accessible pendant la maintenance. Un courrier avec toutes les informations sera transmis aux clubs prochainement.

Les développements pour la vérification automatique ont pris du retard.

Nouveautés :

- Mutation administrative : enregistrée sur BigCaptain possibilité de modifier la liste PC53 en adéquation avec la mutation administrative.
- Gestion des licences coach, délégué, arbitre, officiel de table : disponible pour la feuille électronique.

La licence 'Officiel de table' pourra être demandée par tous les secrétaires.

Développements futurs : Calcul automatique des participations.

Actuellement, le montant des indemnités de formation n'est pas correct et est encodé manuellement.

L'utilisation des tickets support AWBB est à favoriser afin d'assurer un suivi à la demande ou au bug.

3.2.4. Contrôle des formalités avant match

P. Aigret regrette la transmission erronée concernant le contrôle de l'identité des seuls joueurs dans la lettre du secrétaire LS76. Un contrôle de l'identité de toutes les personnes inscrites sur la feuille de match doit être fait par les arbitres.

L'absence de certificat médical entraîne un forfait uniquement si pas de validation lors d'une rencontre officielle précédente.

JP Delchef fera le nécessaire pour apporter les corrections et précisions utiles à la LS76.

3.2.5. Gestion du COVID

- Matches à remettre en cas de COVID : voir LS76

Les dispositions prises lors de la saison dernière sont à nouveau d'application :

Dans le cas où 3 joueurs/joueuses ou plus ne sont pas autorisés/ne peuvent pas participer en raison d'une contamination ou d'une quarantaine le jour du match, le match d'une compétition à monter et descente ou d'un match de coupe peut être reporté à la demande du club.

Vous pouvez demander le report d'une rencontre au département championnat/coupe ou au comité provincial jusqu'à 48 heures avant le début du match. Cela nécessite l'envoi de documents probants.

Le report doit être demandé match par match. Il faut avertir le département championnat et/ou coupe dans les plus brefs délais

Lorsqu'un match doit être reprogrammé pour les raisons reprises ci-dessus, il sera automatiquement déplacé à la deuxième semaine après la date de match initialement prévue.

-Procédure en cas de résurgence du COVID :

Si d'autres dispositions devaient être prises, les procédures seraient définies via une réunion du Département Relations CP CDA par ZOOM.

C. Notelaers regrette le manque de concertation avec les CP avant que le CDA ne prenne la décision de reporter les rencontres si présence de 3 cas COVID dans une équipe. L'avis des autorités scientifiques fait état du caractère récurrent de la Covid 19 qui s'apparente de plus

en plus à une maladie avec laquelle il faudra vivre. Ces dispositions étaient-elles vraiment nécessaires et urgentes actuellement ?

On ouvre la porte au report de matchs.

La LS76 ne reprend pas le dernier consensus, le délai de 24 heures pour la réception des documents étant trop court, il avait été modifié et les documents probants devaient être envoyés au plus tard pour le mercredi qui suit le week-end de compétition du match remis.

JP Delchef précise que c'est une décision de prudence et de confort, validée par le CDA lors de la réunion du 28/09/2022. Il partage une partie des arguments avancés.

Pas d'annulation de la décision du CDA.

Les modalités d'application voire de suppression de la mesure seront revues si nécessaire pour le second tour.

3.2.6. Projet homologation des terrains

MT Joliet : Un courrier a été envoyé aux CP afin de réaliser un cadastre des terrains homologués. Un dossier complet a été transmis par le CP Liège. Elle est en attente d'un retour des autres CP. Elle transmet un dossier vierge (modèle) aux CP et il devra être complété 2 fois par saison.

3.2.7. Basket Loisirs : reporté

3.2.8. Forfait pour absence de CST (saison 2021-2022) : reporté

4. Bilan des assemblées générales

4.1. Bilan des comités provinciaux

Le CDA transmettra les remarques à chaque CP, de manière personnalisée.

4.2. Considérations du CDA

Il s'agit de points d'attention, pas de critique.

- Les points de l'ordre du jour doivent être transmis au CDA
- Respect de l'uniformité de l'ordre du jour
- Vote en bloc des différents rapports : à éviter afin de permettre aux clubs de prendre la parole.
- Certains points du budget ne doivent pas être votés.

5. Suivi des décisions des assemblées générales

5.1. Confirmation des mandats des membres des comités provinciaux

Le secrétaire est élu par rapport à la durée de son mandat (PA72).

5.2. Confirmation du mandat et de la durée du mandat des secrétaires des CP Hainaut, Namur et Liège

I. Delrue a envoyé la durée des mandats de secrétaire aux CP.

5.3. Formalisation des différentes décisions

Publication des règlements de coupe de Province sur les sites provinciaux.

Convention Namur Hainaut pour la compétition en U21 (approbation après adaptation par le CDA le 28/06/2022)

Dérogation accordée au club d'Aywaille pour jouer des compétitions de jeunes provinciaux sur des terrains latéraux aux dimensions non réglementaires.

5.4. Mise à l'honneur des membres fédéraux

JP Delchef demande aux CP d'être attentifs au respect des traditions de mise à l'honneur, il s'agit d'un remerciement pour services rendus au basket.

6. Echos de l'assemblée générale du 18 juin 2022

6.1. PA32 Confirmation des données des Provinces

Une révision du PA32 est à prévoir : affectation des clubs à la Province d'origine pour le calcul du nombre de parlementaires. Les clubs du BC Marche et du Jeunesse Basket Hotton, clubs de la Province de Luxembourg, ont des équipes en championnat de la Province de Namur.

Cette situation pose des soucis de gestion pour déterminer le nombre de votes des parlementaires par Province.

P. Aigret se souvient qu'il avait été décidé d'une répartition des votes par Province avec accord pour un minimum de 3 votes et un maximum de 9 votes par Province, et ce, afin d'éviter une prise de pouvoir par une Province.

Actuellement, suite au décompte du nombre d'équipes alignées en championnat, 2 voix sont accordées à la province du Luxembourg.

JP Delchef ne retrouve aucune trace de cette décision dans les archives de l'AWBB.

Déception du CP LUX.

7. Divers

- CP BBW :

- ✓ Statut du convocateur : Comment les différents CP et CFA reconnaissent le « statut » du convocateur et reconvoqueur ? Indemnisation prévue ?

Pas d'indemnités prévues actuellement. Cette fonction est chronophage et devrait être rémunérée. Uniquement note de frais (10€ pour internet ou téléphone).

- ✓ Equipement arbitres : à voir avec Hervé Forthomme.

- ✓ Financement des organisations 3X3 : Actuellement, le matériel est facturé aux clubs. P. Thomas : Les modalités de budget seront revues.

- ✓ Feuille électronique U12 : La feuille de match électronique est accessible. Demande le blocage de l'accès Si on ne peut pas l'utiliser.

P. Thomas : Pas de blocage prévu actuellement.

- CP LUX :

- ✓ Cartes de membres : les photos ne sont pas à jour, voire absentes. Se pose la question de l'intérêt d'avoir des cartes de membres de ce type ?

JP Delchef : Une solution est à l'étude.

Les autres divers ont été abordés en cours de réunion.

8. Mot de la fin

JP Delchef remercie les participants pour leur présence et leur franchise.

Remerciements pour les idées et les échanges constructifs concernant le point important de l'arbitrage.

La réunion a permis de définir des pistes de propositions sur ce point.

Le CDA, avec l'accord des différents CP sur les propositions, mettra ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25/03/2023.

Dans le PV du 18/08/2022, le CDA s'est engagé à revoir le fonctionnement de l'AWBB.

Ce point sera débattu lors d'une prochaine réunion Relations CP CDA.

Une discussion sur le statut des comités provinciaux est également prévue, l'échéance pour la révision étant fixée au 01/01/2025.

Les membres des CP ne sont pas des auxiliaires du CDA, ils ont des activités propres avec répercussion sur les compétitions régionales.

L'organisation et la composition du CDA, des Départements et des Comités Provinciaux seront aussi l'objet de discussions futures afin d'être plus performant dans l'intérêt des membres.

Isabelle DELRUE
Président du Département

Catherine NICOLAS
Secrétaire du Département